

COMMENT EST NÉ L'ARTICLE ROMAN

§ 1. Tout manuel de philologie romane ou germanique dédie quelques paragraphes au fait que les langues romanes (ou germaniques) ont développé un article défini (nous ne nous occuperons pas ici de l'article indéfini). Mais le **comment** et le **pourquoi** de cette innovation, nous ne le trouverons pas dans ces manuels; en fait une telle réponse semble très difficile à donner, du moins en ce qui concerne la deuxième partie de la question: et je dois dire que, moi non plus, je ne saurais la proposer dans le présent article. Une vieille thèse suppose que les langues romanes (et également les langues germaniques) ont emprunté l'article à la langue grecque (1). Selon certains, le modèle de la Bible aurait été déterminant. Mais d'une part, comme je l'ai montré ailleurs, cette explication ne peut être soutenue du point de vue chronologique (2). D'autre part, elle renvoie à une autre question qui est la suivante: à quelle langue le grec a-t-il emprunté l'article? En fait, au cours de son histoire, le grec a formé l'article d'une façon identique et tout aussi mystérieusement que l'ont fait les langues romanes et les langues germaniques. En outre, cette hypothèse rencontre une autre objection: une langue peut-elle emprunter à une autre langue un élément structural, tel que l'est l'article? Comme on peut le voir, cette question devrait avoir un caractère préventif, mais y répondre est difficile (3). Soutenir qu'une langue peut emprunter (comme emprunt isolé) l'article à une autre langue me semble ardu, mais on peut se demander si une langue, soumise à une forte influence de la part d'une autre langue, ne peut emprunter à cette dernière toute une série de caractéristiques, parmi lesquelles figurerait l'article. Mais ce phénomène impliquerait alors un changement du type linguistique de la langue en question; dans cette direction, le problème serait donc plus complexe de ce qu'en avaient vu les philologues traditionnels. Ceux-ci ont toujours considéré le seul cas de l'emprunt isolé, en dehors des considérations typologiques.

On peut alors se demander s'il est possible d'affronter le problème selon une perspective plus complexe, perspective qui serait justement d'ordre typologique. L'acquisition de l'article dans les langues romanes doit (ou devrait) être en rapport avec l'acquisition d'autres phéno-

mènes syntaxiques; en d'autres termes: le passage du latin, **langue sans article**, aux langues romanes, **qui possèdent l'article**, devrait trouver sa nécessité dans le cadre d'une corrélation typologique des différents phénomènes syntaxiques. Ici, la typologie des ordres fondamentaux des éléments de Greenberg pourrait servir d'encadrement (4). Les éléments sont: S (Sujet), O (Objet), V (Verbe, c'est-à-dire prédicat). Les six ordres fondamentaux qui sont possibles selon la combinaison mécanique des éléments, ne sont pas tous applicables, mais seulement SOV, SVO et VSO (rarement VOS) le sont, tandis que OVS et OSV n'apparaissent pas dans la pratique. Ainsi que l'a démontré Greenberg, une quantité de phénomènes structuraux peuvent être décrits à partir du type d'ordre de ces éléments. Ce qui veut dire qu'il y aurait trois (ou quatre) types de langues, c'est-à-dire que par exemple, les langues VSO ont toujours des prépositions, jamais de postpositions, elles ont toujours l'ordre Nom-Syntagme génitif, jamais l'inverse, elles ont toujours une variante SVO, etc.

Si la corrélation est de caractère obligatoire comme ci-dessus, elle revêt le caractère d'un **universel**. Mais s'il y a une corrélation qui est seulement d'ordre statistique (fréquence plus ou moins forte d'une forme déterminée dans un type lui aussi déterminé), alors Greenberg parle de **quasi-universel**. Et puis il y a les trous. En fait Greenberg n'a pas toujours réussi à établir des corrélations. L'article est un trou! Dans son travail, Greenberg ne parle pas de l'article. Ce silence cache une corrélation d'ordre négatif qui peut être formulée de la façon suivante: à l'intérieur de tous les types (SOV, SVO, VSO) il existe des langues qui possèdent l'article et des langues qui ne possèdent pas l'article. Voici quelques exemples:

	ont l'article:	n'ont pas l'article:
	basque	indo-européen
SOV	grec	latin
	arménien	turc
	etc.	etc.
SVO	langues romanes	russe
	hongrois	
	etc.	etc.
VSO	hébreu	polonais
	arabe	
	gallois	
	etc.	etc.

Même la typologie de Greenberg n'offre donc pas le cadre adapté à l'explication désirée. Dans les langues romanes, l'apparition de l'article n'est donc pas dû à une nécessité typologique. L'hypothèse typologique générale, ainsi que nous l'appelons, doit être écartée. Toutefois, avant de décréter l'absolue inutilité de la typologie de Greenberg pour le problème qui nous occupe, voyons si la présence de l'article peut être mise en rapport avec un trait secondaire ou avec quelque situation spéciale. L'histoire de l'indo-européen semblerait offrir quelques appuis prometteurs. En effet, à côté des langues romanes, qui ont perdu les cas et qui ont pris l'article, on trouve soit des langues qui ont maintenu les cas et qui ont pris l'article (par exemple l'allemand; ceci était d'ailleurs la situation de l'ancien français et du provençal), soit des langues qui possèdent les cas et qui sont restées sans article (par exemple le russe et la majeure partie des langues slaves). Mais il n'y a pas de langues qui aient perdu les cas et qui n'aient pas formé l'article. On pourrait donc penser à une espèce de compensation fonctionnelle. Mais de quelle compensation fonctionnelle s'agit-il vraiment? J'ai longtemps cherché une telle compensation, sans la trouver, et je crois donc maintenant pouvoir nier son existence. Il faut par contre remarquer qu'une telle hypothèse est en conflit avec les données philologiques que nous possédons: c'est-à-dire avec l'histoire trop peu considérée du comment de la formation de l'article (5). En effet:

1) La formation de l'article précède chronologiquement la chute des cas, ainsi qu'on peut le voir clairement dans l'ancien français et dans l'ancien provençal: jusqu'à la fin du XIII^e siècle, ces langues possédaient les deux cas «fondamentaux» (sujet et régime) et elles avaient, en même temps, parfaitement développé l'article. L'ancien français et l'ancien provençal représentent un état passé de toutes les langues romanes. L'hypothèse stipulant que la formation de l'article puisse être mise en relation de dépendance avec la chute des cas est ainsi exclue; le rapport, si rapport il y a, serait plutôt inverse (6).

2) En outre, les données qui sont en notre possession montrent que l'article ne s'applique pas tout d'abord aux points stratégiques de la grammaire - ainsi qu'il aurait été nécessaire s'il s'était agi d'une compensation structurale - mais il apparaît comme un luxe. J'illustrerai dans les pages suivantes ce que je veux dire par là. L'idée de luxe implique l'exclusion de celle de compensation structurale.

Il n'est donc pas besoin de discuter dans les détails la possibilité

de telle ou telle compensation structurale; cette hypothèse, que nous pouvons appeler «typologique particulière», doit être à son tour exclue.

§ 2. Devant donc forcément nous passer de tout instrument déductif d'explication, tentons d'examiner les données philologiques dont j'ai parlé et qui sont en notre possession. Ils ne nous disent pas le **pourquoi** de la formation de l'article roman, mais seulement le **comment**. Les données sont constituées de textes latins «vulgaires», et forment le matériel avec lequel les romanistes essaient, traditionnellement, de combler l'écart qui sépare le latin des langues romanes. Ainsi que nous le verrons, ces données, dûment ordonnées et interprétées, ne pourront pas nous conduire du **comment** au **pourquoi** de la formation de l'article dans les langues romanes; mais je crois qu'elles nous conduiront également à une conclusion intéressante, en nous invitant à ouvrir le dossier de la typologie linguistique qui semble aujourd'hui immergé dans un sommeil dogmatique.

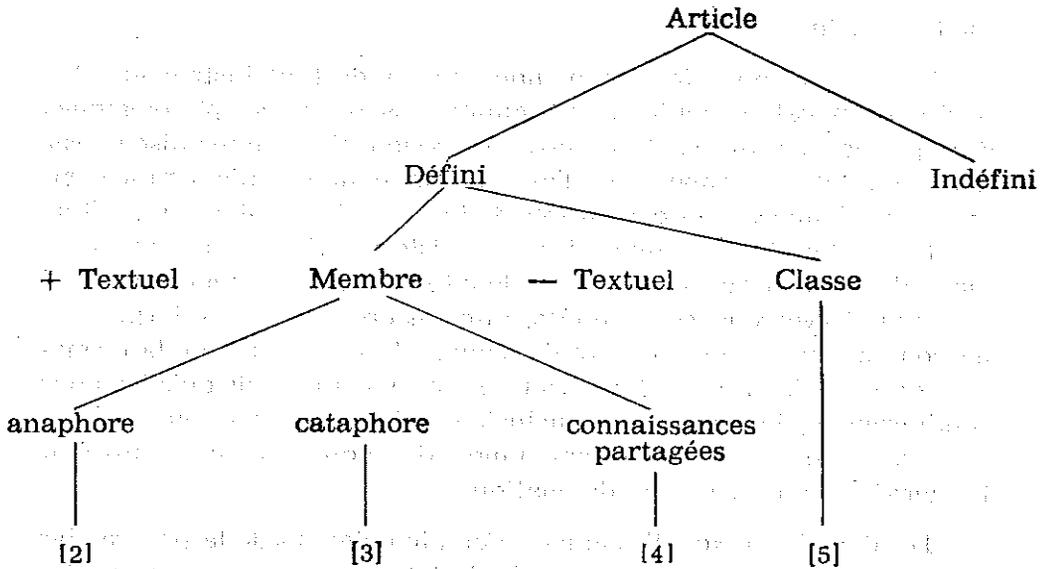
Les données auxquelles je me réfère, témoignent de la progressive apparition de l'article dans le procès du latin tardif. Pour les présenter d'une façon significative, ils seront précédés par une énumération des 5 cas de l'emploi de l'article en français, observés en synchronie (avec d'éventuelles adjonctions d'autres langues). Elles nous donnent une idée des fonctions auxquelles sert un article dans les langues qui en font un usage important.

Apparemment, il s'agit d'une liste, mais en réalité les divers emplois peuvent être «montés» en diagramme en forme d'arbre (ainsi que je l'ai posé dans le travail principal où j'ai déjà traité cet argument: c'est d'ailleurs de ce travail même que je reprends le matériel de documentation philologique (7)):

Seul le cas (1) n'a pas sa place dans l'arbre: c'est le cas dans lequel l'article est, si l'on peut dire, le moins article.

Pour les cinq cas fondamentaux de l'article défini français observés en synchronie cf. p. 74.

[1] R e m p l i s s a g e : Ex: en L'absence de... (vs; en présence); il est L'élève de Jean (vs. ital. è allievo di Giovanni); eh, LE mec! etc. où l'article défini, en aucun cas, n'apparaît pour indiquer le défini, mais par ex. pour remplir la position prédicative, ou pour signaler le vocatif, etc. En rapport avec ce dernier cas, de façon



(Les nombres (2), (3), (4), (5) se réfèrent aux nombres employés dans le texte: (1) est hors arbre)

analogue, il peut apparaître fonctionnellement par ex. en allemand et en roumain pour signaler le cas, en donnant origine au paradigme suivant:

allemand: Max (nom.); des Max, dem Max (gen. et dat.) etc.; roumain Niculescu (nom.), lui Niculescu (gen. - dat.) Ce dernier point est le cas qui nous intéresse le plus directement.

Emplois textuels

[2] **A n a p h o r e.** Ex: Un fonctionnaire est venu. LE (=ce fonctionnaire a dit que...

[3] **C a t a p h o r e.** Ex: LA (= cette) personne dont je veux te parler. Egalement: LA (= cette) personne de hier ou la personne sourde (cf. plus loin l'observation 2)

Emplois non textuels

[4] **Connaissances partagées.** Ex: Nous avons tué le chat (c'est-à-dire: le mien ou le tien, ou quoi qu'il en soit, celui dont tu connais l'existence et dont tu sais la présence comme élément référentiel de mon discours); **prends-moi la main** (= la mienne); **as-tu retrouvé LA cravatte?** (= la tienne); encore: **Le matin nous prenons LE thé.**

Classe (ou genre)

[5] Ex: **LE lion est le roi des animaux; LE vin est un alcool.** En nous référant à ce schéma général nous pouvons dire de l'article défini:

1) ou il n'assume pas du tout la fonction typique de l'article qui est de définir (ou déterminer), mais il s'applique simplement à un élément déjà défini (jusqu'au nom propre) pour assumer une autre fonction, par exemple de préposition indiquant le cas: [1];

2) ou il s'applique de façon redondante à un élément dont l'aspect défini est généralement déjà déductible à partir du texte: [2] et, en grande partie, [3].

Ce sont les cas dans lesquels l'article peut être substitué par l'adjectif démonstratif *ce*. Toutefois, il y a un cas d'emploi textuel dans lequel l'article n'est pas redondant, il s'agit de la cataphore dans des phrases du modèle suivant: **IL tipo che abbiamo incontrato mi ha detto che...** opposé à: **UN tipo che abbiamo incontrato mi ha detto che...** (cette opposition entre **IL** et **UN** que l'on trouve en italien, en allemand etc., ne se retrouve pas en français, où **LE** s'oppose à **UN** **DE** + pl. C'est la raison pour laquelle nous avons gardé l'exemple italien)

3) ou il sert à opposer le défini et l'indefini: [4] (et [3] pour ce qui est discuté ici).

J'ai déjà dit que [1] représente le cas dans lequel l'article est le moins article; je dirai même, maintenant, que c'est de [2] à [3], à [4] que l'article devient de plus en plus article, étant donné que sa fonction devient celle de définir et, enfin, d'opposer ce qui est indéfini. C'est seulement à ce point que les langues possédant l'article expriment obligatoirement quelque chose que les langues sans article peuvent ne pas exprimer (8).

Voyons maintenant comment ce cadre synchronique peut jouer le rôle d'un guide pour la recherche diachronique.

Les cinq types que nous avons décrits n'apparaissent pas d'un seul coup dans l'histoire du latin, mais de façon progressive, s'étalant sur un bon nombre de siècles. L'ordre dans lequel nous les avons exposés est à peu près celui de leur apparition. Voilà à ce propos une documentation très réduite (9) : nous y reportons les emplois de *ille* et de *ipse*, les deux morphèmes dont dérive l'article dans les diverses parties de la Romania.

[1] Traductions de la Bible du grec (*Vetus latina* et *Vulgata*) (deuxième moitié du II^e siècle apr. J.C.). Ex: *ipsi Nachor, ipsi Salomani, ipsius (ipsi) David* (10) etc.

[2] Cicéron (I^{er} siècle av. J.C.), *Peregrinatio Aetheriae ad loca sancta* (fin du IV^e siècle apr. J.C.). Ex: Cicéron: *Scaurum... in Scaurum IPSUM* «Scauri (ville italienne)... et à ce Scauri», *accusante M. Brutus... M. Brutus, pater ILLIUS accusatoris* «accusant M. Brutus... M. Brutus, Père de l'accusateur (ou de cet accusateur)»; *Peregr.: per valle illa... vallis autem IPSA* «par cette vallée... la (= cette) vallée, ect.», *sancti monachi... sancti ILLI* «les saints moines... les (= ces) saints hommes».

[3] Catulle, Bible, *Peregr. Aeth.* Ex.: *Cat.: Phaselus ILLE, quem uidetis, hospites...* ce (le) bateau que vous voyez, mes hôtes»; *Vetus I.: hic est discipulus ILLE qui testimonium perhibet de his*, «il y a ici le (= ce) disciple qui témoignera d'eux»

[4] *Regula* de Saint Benoît et œuvres historiques de Grégoire de Tours (toutes deux de la fin du VI^e siècle). Ex.: *Reg.: In IPSIS autem pretiis non subripiat auaritiaie malum* «que le mal de l'avidité ne vole pas sur les prix»; *Gr.: Nam sollicitus lector, si inquirat strenue, inueniet inter ILLAS regum Israëliticorum historias...* «s'il cherche attentivement, le lecteur trouvera en effet dans les récits des rois d'Israël...»

[5] Aucun témoignage en latin. Les premiers témoignages se trouvent dans les langues romanes.

En ce qui concerne le développement de l'article roman nous avons le droit de considérer le cas [1] comme une branche sèche, c'est-à-dire comme un emploi qui n'a pas eu de suite. Cependant, il

est intéressant de remarquer que des emplois tels que [1] étaient très fréquents: dans ceux-ci, ILLE n'avait pas la fonction de définir, le nom étant défini en lui-même (et souvent il s'agit tout bonnement du nom défini par excellence: le nom propre). L'article s'est ensuite développé en passant de [2] à [3], passage dont les traces sporadiques se trouvent déjà dans le latin classique, à [4], et qui remonte au VI^e siècle seulement. Cependant, dans [2], et [3], l'article est textuel et représente le cas dans lequel le = ce, et dans lequel le nom est déjà identifié, c.à.d. défini par une détermination qui le précède (anaphore: [2]), ou, du moins dans la majeure partie des cas, par une spécification successive (cataphore: [3]). Quand le nom est identifié (défini), ainsi que dans la grande partie des cas, ici dans le texte et par le texte, l'article défini intervient pour donner une expression morphologique ultérieure de l'aspect défini, expression qui est redondante. Nous nous trouvons encore dans ce que nous avons appelé le *luxé*.

Enfin, dans [4] l'article assume sa fonction typique, celle de l'opposition entre défini et indéfini. L'article, finalement, sert à quelque chose; c'est-à-dire, et ainsi que je l'ai déjà dit, il exprime quelque chose, que parfois, les langues sans article n'expriment pas. Et peut-être que, seulement par la présence de [4] on peut dire qu'une langue possède l'article. C'est la thèse que j'ai soutenue dans *Grammatica e storia dell'articolo romanzo*, lorsque j'ai conclu que l'article roman naît au VI^e siècle en me basant sur le témoignage de textes tels que la *Regula* de Saint Benoît pour l'Italie et de Grégoire de Tours pour la France, ainsi qu'il en est traité ici.

Dans [5] il y a un déplacement ultérieur: l'aspect défini opposé à l'aspect indéfini, est désormais présupposé; l'article signale maintenant qu'on est en train de parler de tous les nombres d'une classe. Il semble que ce cas ne puisse se trouver dans les textes en latin tardif, mais seulement dans les textes romans.

Pour conclure, on peut dire que l'usage de *ille* et *ipse* a été conditionné par la nécessité d'un rappel textuel. Le passage de l'usage textuel à l'usage non textuel et à l'aspect défini basé sur des connaissances partagées, constitue le moment essentiel de la formation de l'article: c'est à ce moment-là seulement qu'il commence à s'insérer d'une façon systématique dans une fonction oppositive. Alors, on peut dire que l'article passe du *superflu*, ce que nous avons nommé *luxé*, au nécessaire, de la redondance au fonctionnel.

Cette voie de la formation de l'article ne serait pas particulière aux langues romanes, mais bien qu'il soit imprudent de généraliser vu l'absence d'études d'ensemble sur ce sujet, il semble que cette voie soit celle qui a été suivie par toutes les langues indo-européennes qui ont développé l'article, malgré les diverses modalités temporelles de ce développement (11). Ces langues, semblent avoir suivi dans la réalisation de ce changement, non pas un principe de nécessité, mais une tendance à un mode d'expression plus analytique. Cette tendance est d'ailleurs présente dans d'autres innovations qui sont communes à de nombreuses langues indo-européennes lors de leurs phases récentes. Nous reviendrons sur ce problème dans la dernière partie de ce travail (§ 5).

§ 3. Les philologues traditionnels ont souvent signalé d'autres usages de *ille* ou *ipse* en latin, en remarquant leur affinité avec le futur article roman. Etant donné que ces cas semblent apparemment différents de ceux que nous avons considérés ici, il est bon de leur dédier une certaine attention. Examinons tout de suite trois cas.

On a pu observer par exemple la cooccurrence de *ille* ou *ipse*, dans l'Évangile, avec les numéraux (12):

dixit... illis duodecim discipulis «il dit aux douze apôtres»
currebant... ipsi duo simul... «ils couraient les deux ensemble»

Il faut remarquer que dans ces deux cas ou dans les autres qui nous sont offerts dans les versions de la Bible, les noms ont déjà été identifiés textuellement par anaphore type [2], c.à.d. le fait que l'emploi, de *ille*, ou *ipse*, soit lié à la cooccurrence avec un numéral est toutefois intéressant.

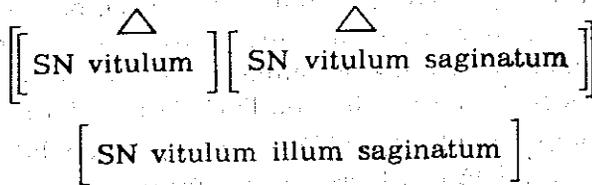
Nous pouvons rappeler en fait qu'une nouvelle formation syntaxique, ou qu'une innovation phonologique, ont lieu normalement en étant soumises à un conditionnement, c'est-à-dire qu'elles dépendent justement de cooccurrences précises, et par la suite, si elle se développe effectivement, elle s'étend au-delà de ces limitations (13). De toute façon il ne s'agit pas d'un type différent, mais de l'anaphore: [2].

Le même raisonnement vaut probablement pour un cas plus complexe qui se présente ainsi en surface: N + *ille* + Adj., type présent dans les versions de la Bible et chez Apulée (les deux de la deuxième moitié du IIe siècle). Voici des exemples bibliques (14):

Adducite vitulum ILLUM saginatum
 trad. litt. «apportez veau le (= celui) gras»

Accipe filium tum ILLUM unicum
 trad. litt. «accueille fils ton l' (= celui) unique»

A propos de ce type, on a en général toujours remarqué l'origine grecque (et en effet, nos textes dépendent étroitement de la langue grecque) : on a également pu remarquer la façon dont cette forme s'est prolongée dans des types qui se sont ensuite cristallisés dans les langues romanes : ainsi en it. **Lorenzo il Magnifico**, dans l'ancien français **Iseut la blonde**, en esp. **Alfonso el Sabio** et aussi en roum. **Ion al bun** (avec l'article défini antéposé). Ce type a pénétré également dans les langues germaniques, en allemand et en anglais. Peut-on parler d'une branche sèche dans la formation de l'article? Peut-être, mais il faut tout d'abord décider de quel type syntaxique il s'agit; s'il s'agit d'une expression particulière du type cataphorique [3], selon lequel le nom est défini par une détermination successive, ainsi qu'il pourrait apparaître à première vue; ou s'il s'agit du type anaphorique: [2], dans lequel cas, l'analyse syntaxique correcte n'est pas l'analyse superficielle faite plus haut mais doit être reprise; et le type abandonne ainsi l'aspect curieux qu'il a en surface. Je pense qu'il est justement question du type anaphorique: **vitulum ILLUM. Saginatum** doit être en fait analysé ainsi: «le veau, celui qui est gras». C'est-à-dire



△ indique l'identité référentielle qui autorise la substitution de *ille* à *vitulus*. L'usage de *ILLE* est rendu possible par l'occurrence précédente de *vitulus*: c'est une anaphore. Si l'on se base sur cette analyse, ce cas ne diffère point de [2]: **Un fonctionnaire est venu. LE fonctionnaire a dit...**, ou d'une phrase comme: **Deux fonctionnaires sont venus, LE plus jeune dit que, LE plus vieux etc...**

On peut noter la ressemblance de cette forme avec la phrase relative dont **LE plus jeune**. En effet, comme pour la relative, la phrase peut être et peut ne pas être restrictive par rapport à la principale:

Le seul bijou précieux que nous possédons... Restrictif.

L'or, qui est un métal précieux... Non restrictif.
Egalement:

- vitulum illum saginatum : Restrictif
- Judas ille Iscariothes »
- Judas non ille Scarioth »
- brachium suum illum sanctum : Non restrictif
- Accipe filium tuum illum unicum »

Ce type ainsi examiné, pour autant qu'on puisse le reporter au calque grec comme nous l'avons rappelé plus haut (et l'on pourrait analyser le grec comme nous l'avons fait pour le latin), entre, même formellement dans le cadre général de l'article roman, tel que nous avons tenté de le restituer.

L'analyse syntaxique est également la première opération à réaliser dans le type que nous pouvons appeler *ILLUD* «métalinguistique», lorsque celui-ci introduit une citation. Cet usage est également signalé comme étant parfois semblable à celui de l'article (15).

Cicéron. *Remouendum* censeo *ILLUD* *dissimulantem*

«Je pense qu' il faut enlever le (= cette parole) *dissimulantem*»

Il est clair que dans *ILLUD* tel qu'il apparaît ici, on peut voir nettement un pronom, ainsi que l'indique clairement le genre neutre. *ILLUD* ne va donc pas avec «*dissimulantem*», ils ne forment pas un syntagme et les bases nécessaires de l'article sont ici absentes.

Ce bref compte rendu des différents emplois en latin, de *ILLE* et *IPSE* voudrait, au-delà des trois petits problèmes traités, attirer l'attention des linguistes en général et des romanistes en particulier, sur la nécessité d'utiliser avec prudence les résultats des travaux philologiques traditionnels, y compris les meilleurs d'entre eux. Toute recherche moderne de syntaxe historique doit naturellement se baser sur ces travaux, mais leurs auteurs ne possédaient pas en général des instruments assez raffinés pour l'analyse syntaxique - tandis qu'ils en possédaient de plus productifs en phonétique, par exemple. En ce qui concerne la syntaxe, nous n'avons le plus souvent, qu'un ensemble de données dont l'interprétation est encore à réaliser: pour faire cela nous avons aujourd'hui les instruments qui nous sont fournis par la linguistique structurale et en particulier par la grammaire générative. Jusqu'à maintenant ces instruments ont été utilisés

surtout dans le cadre synchronique, mais leur emploi dans celui de la diachronie est indispensable.

§ 4 Tout au long du développement précédent nous avons présupposé que la genèse de l'article doit être comprise essentiellement comme la naissance de nouveaux types syntaxiques ILLE ou de IPSE. Avec cela nous avons pensé que l'article de l'ancien français: *li*, l'article italien *il*, ou l'article sarde *su* n'ont fait qu'hériter certains emplois que les formes lat. *ille* et *ipse* avaient atteints au cours de leur développement.

Mais cette voie n'est pas incontestable et il nous semble nécessaire de la justifier. A ma connaissance il n'y a pas eu jusqu'à maintenant une discussion claire à ce propos, et c'est justement pour cela que les critères utilisés sont souvent différents et parfois tout à fait incertains.

Chez Ernout et Thomas (16) par exemple, on a l'impression de lire que l'emploi de l'article serait lié à un «affaiblissement» de la valeur démonstrative de *ille* ou *ipse*: cette affirmation apparaît tellement floue qu'on ne sait même pas de quelle façon il est possible de la discuter.

Reprenons le problème de plus loin. De nombreuses langues possèdent très clairement un article, de nombreuses langues ne le possèdent pas. Mais il y a également des langues qui possèdent un élément, une «particule», dont la valeur d'article est discutable. La question historique d'une langue qui acquiert à un moment donné l'article ressemble plus ou moins à ce troisième point. Au début, une particule apparaît: quand avons-nous le droit de l'appeler «article»? Il me semble que le critère doit être posé sur la base de la nécessité, pour cet élément, de se différencier de l'adjectif «démonstratif» selon diverses modalités. En général on s'appuie sur les possibilités suivantes de différenciation:

1) Dans le signifiant. Deux formes diverses servent deux fonctions différentes: par exemple, en français moderne, *le* opposé à *ce* (en français moderne et dans les autres langues, l'article a hérité le signifiant de l'adjectif démonstratif latin (*le* : *illum*), et l'adjectif démonstratif français a trouvé un autre signifiant: *ce*: *ecce hic*).

Ce critère ne peut être employé dans l'interprétation des textes anciens car ceux-ci ne reproduisent pas la langue de leur temps, leur intérêt réside surtout dans le fait qu'ils laissent glisser des formes nouvelles dans la langue traditionnelle qu'il essaient d'écrire.

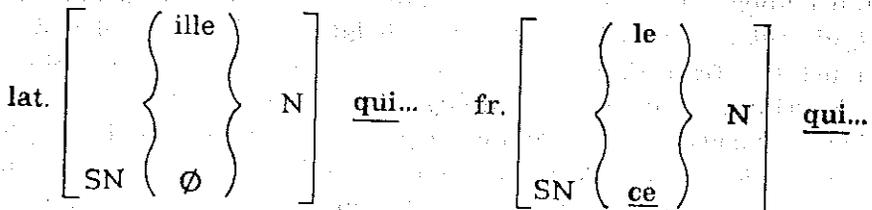
Quand **lo cabo** «la tête» et **lis potionis** «les boissons» apparaissent dans la **Parodia della Lex Salica** (France, deuxième moitié du VIII^e siècle) nous pouvons, certes, enregistrer pour la première fois les nouveaux signifiants atones de l'article: **lo** (rég., m., s.) et **lis** (rég., m., pl.). Mais que devons-nous voir dans **illo botiliario** et **illo scancio-no**, tous les deux «l'aubergiste», qui se trouvent dans le même texte? Il est probable qu'il faut y voir la même forme atone mais sous le masque de la forme latine traditionnelle. Les auteurs et les copistes écrivaient en latin «circa romançum» (17). Il est certain qu'aucun texte ne mentionne **ecce hic**. (Il y a des langues d'ailleurs, où l'article et le pronom démonstratif ont la même forme, comme par ex. en hongrois).

2) dans la distribution. On a parfois pensé que l'article jouissait d'une indépendance plus restreinte que celle de l'adjectif démonstratif dans leur rapport au syntagme nominal. Mais une telle idée révèle une complète inattention à la synchronie (et l'observation synchronique doit toujours guider l'observation diachronique). Dans les langues romanes il peut même arriver que l'article jouisse d'une possibilité de séparation par rapport à la tête du syntagme nominal, possibilité que l'adjectif démonstratif ne possède pas:

it: **l'allora presidente della Repubblica...** contre
 ***quell'allora presidente della Repubblica il di**
lui saluto... ***questo (quello) di lui saluto etc.**

Comme on peut le voir, ce critère doit être abandonné.

3) Caractère obligatoire de l'article. Dans l'emploi textuel cataphorique ([3]) une langue «sans article» comme le latin a **(ille) puer qui...**, tandis qu'une langue possédant l'article comme le français a **le (ce) garçon qui...** Le contraste se situe donc entre un élément plein et un vide (∅) en latin, et deux éléments pleins en français:



Quoique sous forme d'alternative, on peut parler d'un caractère obligatoire en français qui n'existe pas en latin.

Un caractère obligatoire plus net apparaît quand le fr. peut dire seulement *je vois la ville* et que le lat. a la seule possibilité de dire *video urbem* (du moins jusqu'au VI^e siècle lorsque l'on commencera à dire *illam (ipsam) urbem*).

Mais, comme le cas 1), les textes latins tardifs ne peuvent nous apporter le témoignage d'un caractère obligatoire concert de *ille*, car ils ne reproduisent pas des états de langue mais ils laissent glisser parcimonieusement de nouveaux emplois qui sont dans la majeure partie des cas considérés incorrects.

4) Le rôle syntaxique. Si dans l'emploi «textuel» comme par exemple dans le cas de cataphore qui vient d'être montré en 3), il y a une possibilité de choix entre l'article et l'adjectif démonstratif, l'article doit avoir également des emplois qui n'ont rien à voir avec ceux de l'adjectif démonstratif. Par exemple:

Je n'ai pas encore bu le (*ce) café	cas [4]
il a perdu la (*cette) main dans un accident	cas [4]
le café est une boisson délicieuse	cas [5]

L'observation de ces faits et de tous ceux qui ont été examinés au § 2, nous semble être celle qui est essentielle pour l'étude de l'article.

En jetant un coup d'oeil global sur ces quatre critères, on peut voir que les critères 1), 3) et 4) sont admissibles pour l'étude de l'article tandis que le critère 2) est inadmissible. Mais pour l'étude diachronique telle qu'elle se déroule effectivement dans la linguistique romane, les critères 1) et 3) sont inutilisables. Le linguiste qui veut attendre que *lo* en tant que signifiant apparaisse pour parler de l'existence de l'article se condamne d'une façon plus ou moins volontaire à en retarder la date de naissance. En ce qui concerne 1), pendant beaucoup de temps on a dit *lo* et l'on a écrit *illum*. Le point 3) est lui aussi miné par le fait que les textes latins tardifs ne reproduisent pas réellement une langue en synchronie. Cela dit, le pourcentage d'augmentation progressive de l'emploi de *ille* et *ipse* dans les textes latins classiques et tardifs qui avait été étudié par Trager (18), ou l'énorme expansion de *ille* et *ipse* dans la *Peregrina*.

tio Aetheriae (qui toutefois en fait un usage très limité du point de vue syntaxique: essentiellement [2] et [3], doivent être d'une façon ou d'une autre interprétés. Une augmentation quantitative est un fait important et dans certains cas nous pourrions même l'interpréter comme une manifestation cachée du caractère obligatoire dont nous avons parlé plus haut. Il faut toutefois remarquer que nos textes ne semblent pas nous encourager jusqu'à ce point.

Reste le quatrième critère. Il nous semble être le seul qui soit vraiment utilisable de façon productive dans la genèse de l'article roman. Ce critère nous permet d'entrer directement dans le coeur du problème: c'est un critère syntaxique, et l'article est essentiellement un fait syntaxique.

Par là nous considérons comme justifié l'angle d'analyse que nous avons choisi et suivi de façon exclusive dans les paragraphes précédents.

§ 5. Les phénomènes syntaxiques les plus importants (et qui sont également, selon moi, les phénomènes les plus importants dans l'absolu) qui caractérisent le passage du latin aux langues romanes prises dans leur ensemble sont:

- 1) l'ordre des mots. De SOV à SVO;
- 2) l'ordre respectif du déterminant et du déterminé: de **Patris manues à la main du père** (en français et dans toutes les langues romanes) et de **certa pax à paix certaine** (19);
- 3) la disparition des cas;
- 4) le développement de l'article;
- 5) la fin du passif synthétique et le développement du verbe auxiliaire dans la forme passive tout entière;
- 6) le développement des auxiliaires dans la forme active;
- 7) la fin du comparatif synthétique et le développement du comparatif analytique.

Tous ces phénomènes, le premier et le deuxième mis à part, se rapportent dans la vieille typologie morphologique à ce qui est appelé le caractère **analytique** des langues romanes. Le premier phénomène est la clé de voûte de la typologie syntaxique de Greenberg, et le deuxième phénomène en dépend directement.

Or, les deux typologies, celle morphologique, considérée peut-être à tort démodée, et celle syntaxique, semblent à présent s'ignorer totalement l'une l'autre. D'autre part, nous ne possédons pas d'explication globale pour tous les phénomènes donnés ci-dessus.

Il serait peut-être possible de s'approcher d'une solution, en tentant d'inclure le phénomène de l'aspect analytique dans sa totalité et non pas le seul cas de l'article, dans le schéma de Greenberg.

L. RENZI

1) Par ex. G. BONFANTE, *Enciclopedia Britannica s.v. Semantics*

2) L. RENZI, *Grammatica e storia dell'articolo romanzo*, in «Studi di grammatica italiana», 5, 1976, pp. 5-42

3) Cf. U. Weinreich, *Languages in contact*, New York 1953¹, trad. it. *Lingue in contatto*, Turin, Boringhieri, 1974, § 3.4; E. Petrovici, *Interpénétration des systèmes linguistiques*, in *Actes 1967*

4) J.H. GREENBERG, *Some Universals of Grammar with Particular Reference to the order of Meaningful Elements*, in J.H. Greenberg (éd.), *Universals of Language*, Cambridge, Mass., M. I. T. Press, 1966², 77-113; trad. it. in P. Ramat, *La tipologia linguistica*, (Ramat éd.), Bologne, Il Mulino, 1976, pp. 115-154.

5) Les données excluent en particulier que l'article se soit formé à la place de l'accusatif. On pouvait penser en effet qu'une ambiguïté insoutenable se serait formée au moment du passage de l'ordre latin SOV (qui possédait, semble-t-il, une variante SVO pour O indéfini) à l'ordre roman SVO, car O aurait été indéfini dans le vieux système, mais aurait dû être libre d'exprimer également le défini dans le nouveau système. Ces difficultés auraient été résolues en affectant l'article à O. Mais la documentation ne montre pas du tout que l'article se soit formé à la place de O. J'avais essayé de soutenir cette thèse en collaboration avec Francesco Antinucci, dans une communication faite au Congrès de la S.L.I. sur la «Ricostruzione linguistica» à Pavie en 1975, thèse que j'estime maintenant devoir renier.

6) Au cours de la communication citée ci-dessus, Helmut Lüdtke a donné à ce propos des précisions historiques que, vu leur intérêt,

je me permets de reporter ici: «Dans le domaine des langues slaves qui ont généralisé de façon uniforme l'ordre SVO, nous pouvons reconstituer la même séquence phonologique postulée par Renzi pour les langues romanes: l'aire la plus importante maintient la flexion nominale et ne connaît pas l'article; le bulgaro-macédonien fait le contraire, c'est-à-dire que tout en acquérant l'article déterminatif il a perdu le système des cas, bien que ceci soit advenu avec un espacement chronologique qui peut être déduit suivant le fait qu'une zone périphérique du macédonien Sud-occidental (à laquelle appartient par exemple le dialecte de Boboscica, dans ce qui est de nos jours l'Albanie Sud-orientale), possède l'article en accord avec l'ensemble dialectal bulgaro-macédonien, et conserve partiellement intact le système protoslave des cas. On peut dire la même chose du monde arabe. La langue classique possède déjà l'article déterminatif et conserve encore une flexion nominale avec inclusion de la distinction entre nominatif et accusatif. Dans les dialectes modernes, par contre, le système des cas a disparu.» (H. Lüdtke)

7) *Grammatica e storia dell'articolo romanzo*, loc. cit. l'arbre qui est ici présenté est modifié par rapport à celui que l'on peut trouver dans l'article cité.

8) Toutefois, de nombreuses langues sans article possèdent d'autres moyens pour exprimer le défini; par exemple l'ordre des mots comme en turc; ou des traits phonologiques suprasegmentaux, comme les tons; un certain usage des cas. Cf. A. Moravcsik, *Determination*, in *Working Papers on Language Universals*, I, 1969, pp. 64-130; voir également J. Kramsky, *The Article and the concept of Definiteness in Language*, La Haye-Paris 1972, et W. Dressler, *Einführung in die Textlinguistik*, Tübingen, Niemeyer, 1972; trad. it. *Introduzione alla linguistica del testo*, Rome, Officina, 1974.

9) On trouvera une documentation plus riche in RENZI, *Grammatica e storia dell'articolo romanzo*, loc. cit.

10) H. RÖNSCH, *Itala u. Vulgata*, Lobenstein, 1876 (réimpression anastatique, Munich 1965), pp. 422-423

11) J. HEWSON, *Article and Noun in English*, La Haye - Paris, Mouton, 1972, pp. 12-25.

12) A. ERNOUT et F. THOMAS, *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck, 1964, § 218.

13) La même chose peut valoir pour l'emploi du latin *unus* en

tant qu'article défini, en cooccurrence avec le superlatif (Cf. Renzi, *Grammatica e storia dell'articolo romano*, p. 26).

14) RÖNSCH, pp. 419-420.

15) Cf. par exemple A. ERNOUT et F. THOMAS, *Syntaxe latine* op. cit, p. 192

16) op. cit., § 218.

17) D'A.S. AVALLE, *Latino «circa romançum» e «Rustica romana lingua»*, testi de VII, VIII, IX sec., Padova, Antenore, 1970².

18) G.L. TRAGER, *The use of Latin demonstrative (especially ILLE and IPSE) up to 600 A.D. as the source of the romance article*, New York, 1932.

19) Qu'une partie des adjectifs puisse précéder le nom c'est ce qui est explicitement prévu dans l'universel 19 de Greenberg.

Ö Z E T

Padova Üniversitesinden Lorenzo Renzi bu yazısında Roman dillerinde «belirli tanımlık»ın oluşumunu inceliyor. Tanımlık Roman dillerini Latince'den ayıran başlıca özellikler arasında yer alır. İşte yazar, söz konusu olgunun bir aktarma ürünü olamayacağını belirttiikten sonra, VI. yüzyıla doğru ilk örneklerine rastlanan tanımlığı özellikle çeşitli sözdizimsel verilerin bağdaşlıkları açısından irdelemekte, bu yeniliğin sözdizimsel kökeni üstünde durmaktadır. Durum eklerinin tümüyle yitip gitmesinden önce beliren bu olgunun işlevsel bir ödünlümeyle açıklanamayacağına dikkati çektikten sonra betikbilimsel verilerden, Halk Latincesinden kalan belgelerden kalkarak çeşitli kullanımları gözden geçirmekte ve ancak «belirli»/«belirsiz» karşıtlığı saptanan durumlarda tanımlığın oluşmuş sayılabileceğini savunmaktadır. Latince Ille ve Ipse öğelerinin betik içi bir değinme, anımsatma süreci içinde kullanıldığını gösterdikten sonra ayrıntılı açıklamalarla «betiksel»den betik dışı ortak bilgilere değinmeye, «belirli» görünümüne kayan kullanımı izlemekte, yeni öğenin böylece zorunlu ve işlevsel bir nitelik kazandığını ortaya koymaktadır.